



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL D'ILLE-AUBIGNÉ**

www.valdille-aubigne.fr



LE SERVICE

DU SPANC

LES MISSIONS DU SPANC

Le SPANC de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, créé en 2014 sur le territoire de l'ex Val d'Ille, exerce en régie **les missions obligatoires** qui lui sont dévolues, à savoir : le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le contrôle périodique des installations existantes.

L'indice de mise en œuvre de l'ANC sur le territoire, explicité dans le tableau ci-dessous, est ainsi de 100/140 (D302.0).

INTITULÉ	Nombre de points obtenus
Partie A - Éléments obligatoires	
VP 168 – Délimitation des zones d'assainissement non collectif	20/20
VP 179 – Application du règlement de service approuvé par une délibération	20/20
VP 170 – Délivrance de rapports de contrôles de conception et d'exécution pour les installations neuves ou réhabilitées	30/30
VP 171 – Délivrance de rapports de visites de contrôles de bon fonctionnement	30/30
Partie B – Éléments facultatifs	
VP 172 – Existence d'un service d'entretien	0/10
VP 173 – Existence d'un service de travaux de création ou réhabilitation	0/20
VP 174 – Existence d'un service de traitement des matières de vidange	0/10
TOTAL	100/140 POINTS

ACTUALITÉ DU SERVICE EN 2022

Les **contrôles de bon fonctionnement périodique se sont poursuivis** avec la société SAUR sur le 1er trimestre. Le marché de prestation de contrôles – issu d'une procédure d'appel public à concurrence de 2018 - s'est terminé le 30 avril 2022.

En raison d'un manque d'effectif du service sur une partie de l'année, **les contrôles de bon fonctionnement périodique prévus en 2022 ont été suspendus.**

Compte tenu d'une réorganisation de l'ensemble des services de la collectivité au 1er avril 2022, une nouvelle organisation de travail a été engagée : recrutement d'une cheffe de projet assainissement en septembre, évolution des missions de la technicienne du service, notamment sur les volets administratifs.

LES INSTALLATIONS

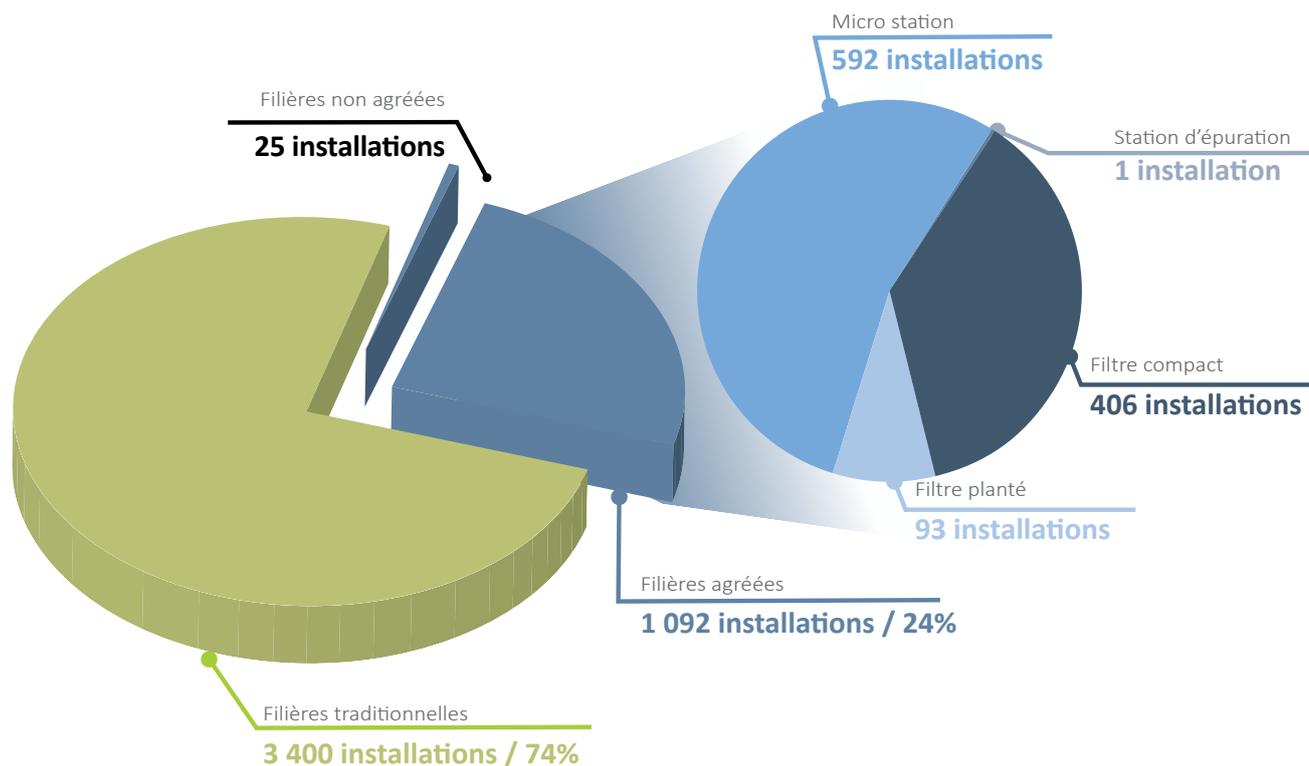
EN PLACE

Avec un ratio de 2,7 habitants par installation, la population desservie en assainissement non collectif au 31/12/2022 est estimée à **13 200 habitants** (D301.0) en légère augmentation par rapport à 2021 (12 720 habitants). Des variations importantes sont toutefois à souligner sur les communes d'Andouillé-Neuville et Aubigné en raison d'une mise à jour de l'inventaire en vue de la réalisation de la campagne de contrôle périodique en 2023.

Commune	Nombre d'installation en service en 2021	Nombre d'installation en service en 2022	% d'évolution 2021/2022	Nombre d'habitation usagers du SPANC en 2022
Andouillé-Neuville	105	160	52%	432
Aubigné	14	20	43%	54
Feins	205	247	20%	667
Gahard	415	422	2%	1139
Guipel	365	364	0%	983
La Mézière	236	237	0%	640
Langouët	92	91	-1%	246
Melesse	801	839	5%	2265
Montreuil-Le-Gast	214	215	1%	581
Montreuil-sur-Ille	269	272	0%	734
Mouazé	161	161	0%	435
Sens-de-Bretagne	373	377	0%	1018
Saint-Aubin-d'Aubigné	276	275	1%	743
Saint Germain-sur-Ille	117	118	0%	319
Saint-Gondran	71	71	2%	192
Saint-Médard-sur-Ille	289	294	0%	794
Saint-Symphorien	118	118	1%	319
Vieux-Vy-sur-Couesnon	390	391	0%	1056
Vignoc	200	204	2%	551
TOTAL	4 711	4 876	4 %	13 165

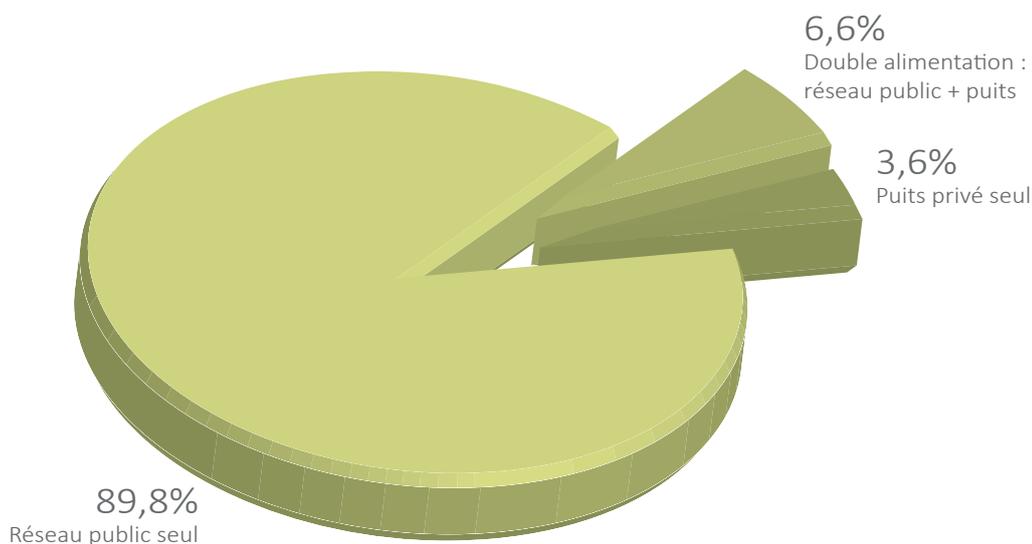
Sur la base des dossiers dûment complétés dans le logiciel métier, on estime à ce jour que le parc est majoritairement composé de filières traditionnelles (74% des 4 600 filières décrites) :

État du parc connu par filière à 20 EH au 31/12/2022



Une installation incomplète composée d'une fosse toutes eaux et d'un puisard est considérée comme une filière traditionnelle « autre ». Les 25 filières classées « non-agréées » (contre 19 en 2021) sont des systèmes posés avant la sortie des agréments et ne répondant pas aux agréments en vigueur (3 filtres compacts, 7 filtres plantés et 15 micro-stations)

Type d'alimentation en eau des locaux assainis



L'alimentation en eau pour la consommation humaine des immeubles en ANC se fait majoritairement à partir du réseau d'eau public. A ce jour on estime que seul 4% des immeubles ne sont alimentés que par les seuls puits privés présents sur les parcelles. En cas de double alimentation en eau (7% du parc), on constate que l'usage du puits est généralement privilégié par les foyers. Le raccordement et/ou l'abonnement au service public n'est établi qu'en secours. Ces puits ne sont que très exceptionnellement déclarés en mairie.

LES CONTRÔLES

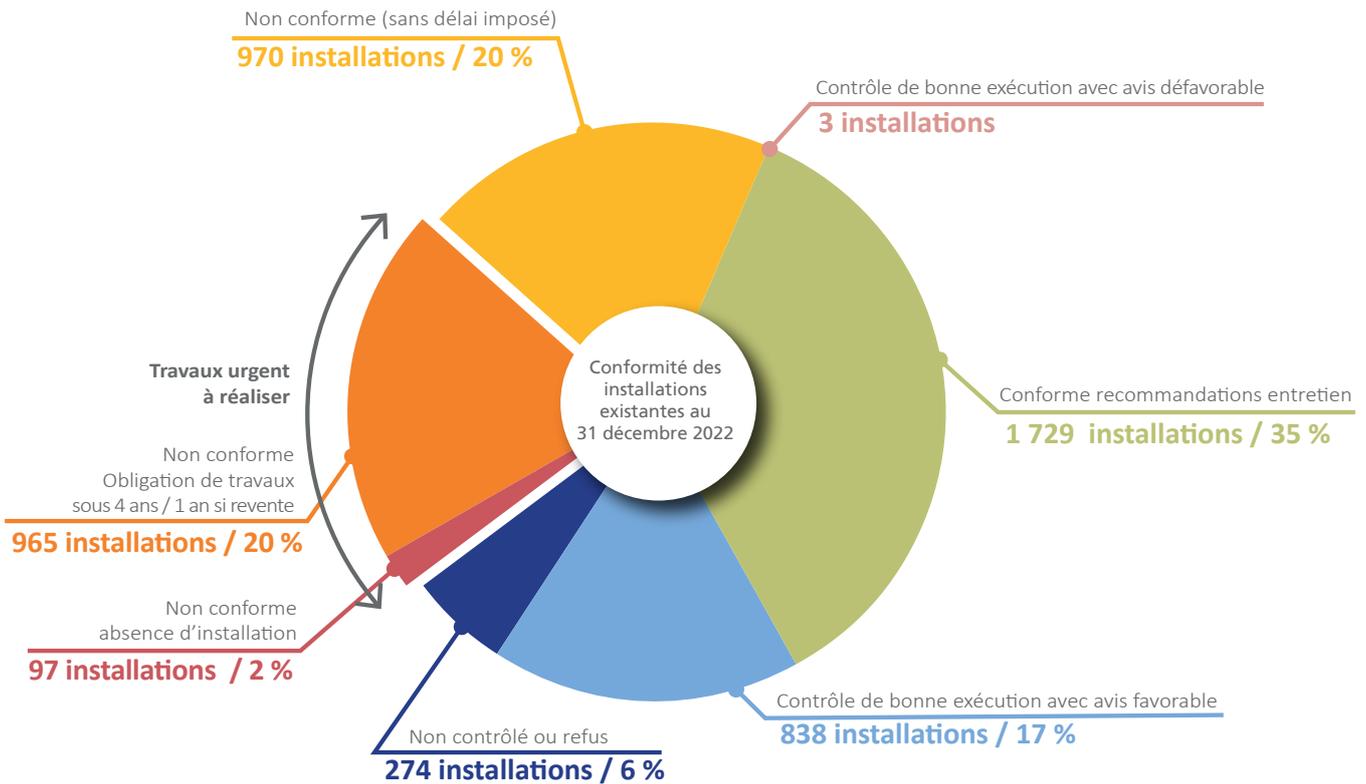
RÉALISÉS EN 2022

NIVEAU DE CONFORMITÉ DU PARC

Au 31 décembre 2022, environ 3 760 installations (soit 75% du parc) ont fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement selon les prescriptions de l'arrêté du 27 avril 2012.

Considérant les 4 600 installations en fonctionnement renseignées dans la base de données métier (renseignée à 98%) et ayant fait l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement ou de bonne exécution, les statistiques de conformité sont les suivantes :

Conformité des installations existantes au 31/12/2022



Les 274 installations non contrôlées comprennent :

- 176 installations qui doivent être contrôlées et qui ne sont pas intégrées dans la base de données,
- 81 ont un dossier de conception favorable sans que les travaux n'aient été faits,
- 17 sont des refus de contrôle.

Parmi les installations non conformes, 112 ont un délai dépassé pour la réalisation des travaux :

- 106 sont des non conformes 4 ans,
- 4 sont des absences d'installation,
- 2 sont des non conformes sans délai.

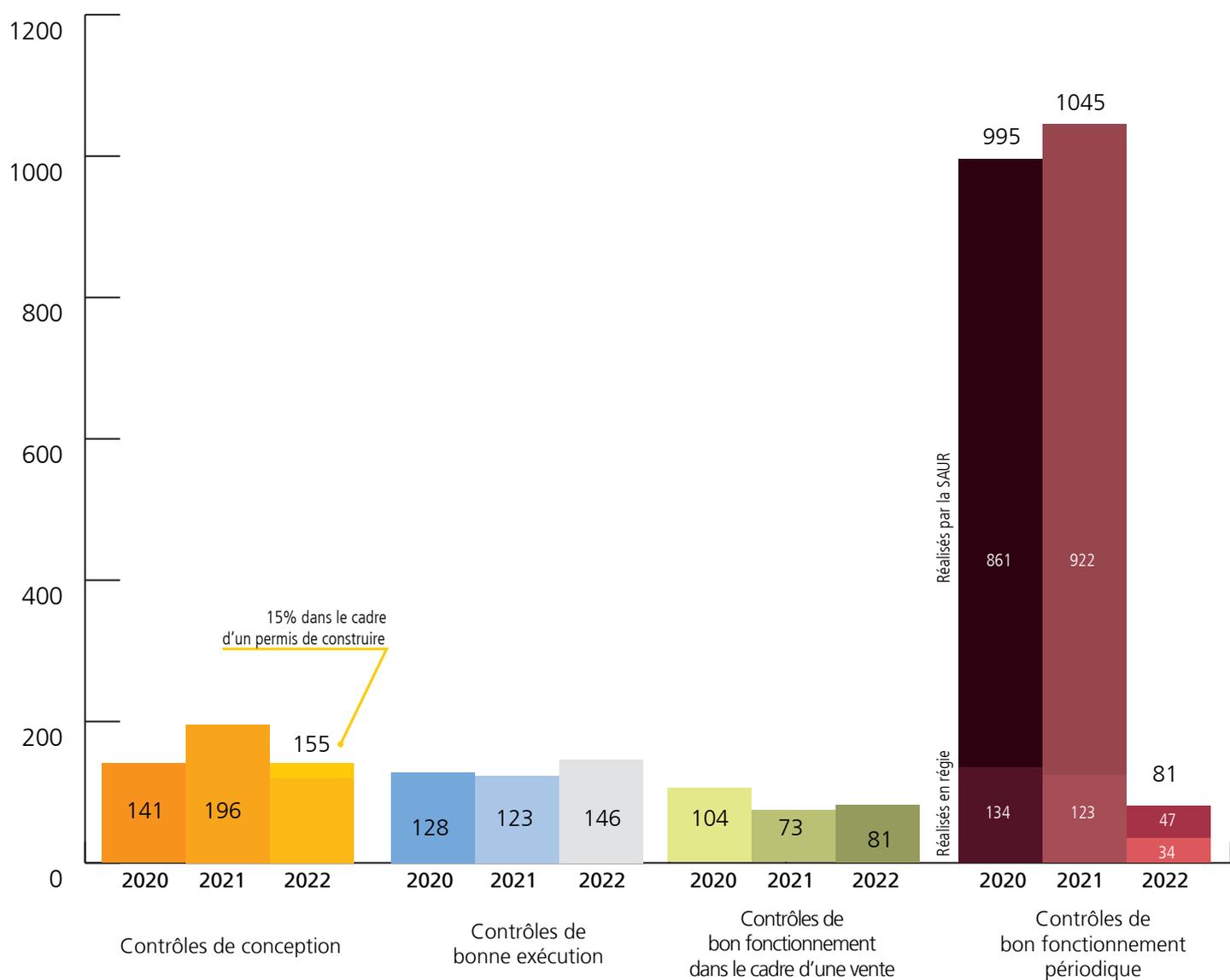
1 062 installations nécessitent ainsi des travaux urgents. Le **taux de conformité réglementaire** (sur la base des 98 % du parc saisi dans la base) **est estimé à 77 %** (P301.3, augmentation par rapport à 2020 et 2021 : respectivement 74 et 75 %).

Remarque : si l'on considère uniquement les installations conformes, nécessitant quelques recommandations d'entretien, le taux de conformité (vis à vis de l'arrêté de 2012) chute à 56 % (en légère augmentation, contre 52% en 2020 et 53% en 2021)

Sur l'année 2022, 463 contrôles ont été réalisés.



Nombre de contrôles réalisé par service



Les rapports de contrôles sont envoyés aux propriétaires des installations et une copie est systématiquement adressée en mairie (au fil de l'eau et sur demande pour les contrôles de bon fonctionnement périodique).

FOCUS SUR LES CONTRÔLES DE CONCEPTION

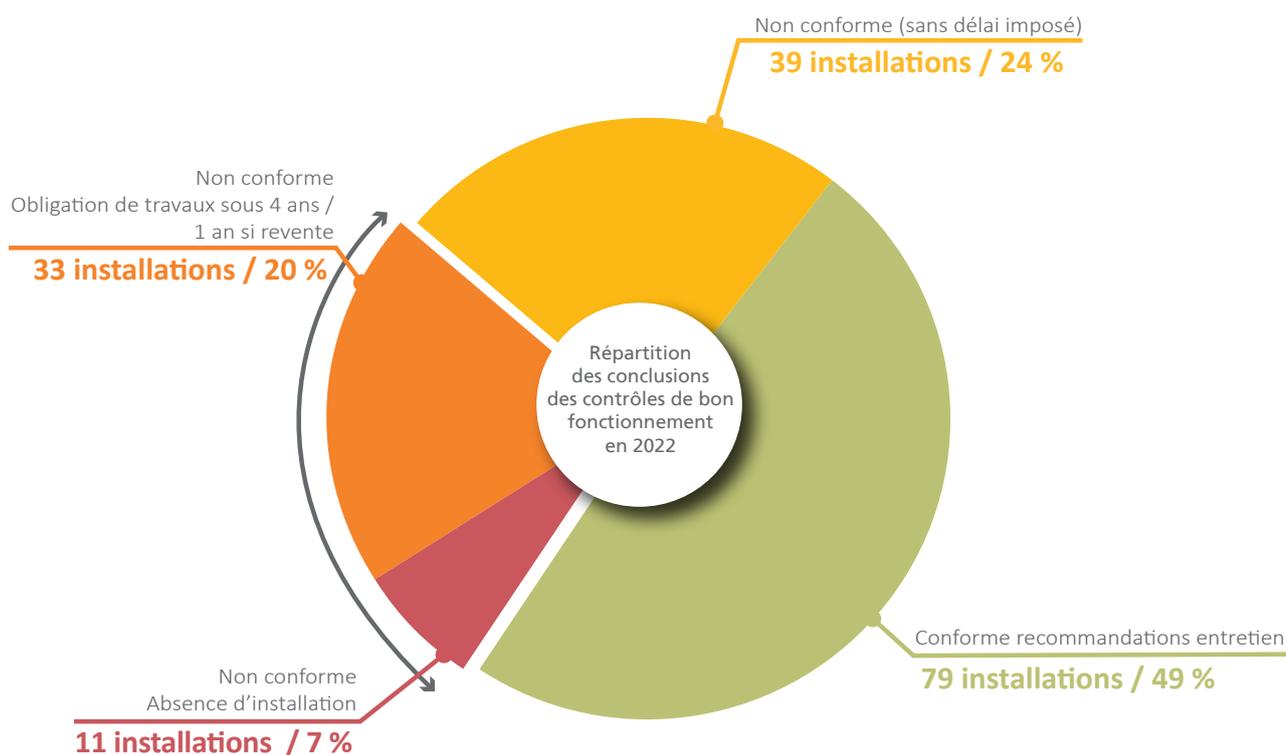
Sur les 155 projets d'installation d'assainissement non collectif validés, on dénombre : 132 validations dans le cadre d'une réhabilitation pour donner suite à un contrôle de bon fonctionnement défavorable et 23 dans le cadre d'une demande de permis de construire.

FOCUS SUR LES CONTRÔLES DE BONNE EXÉCUTION

Sur les 146 contrôles de bonne exécution effectués en 2022 par le service, tous ont reçu un avis de conformité du service.

FOCUS SUR LES CONTRÔLES DE BON FONCTIONNEMENT

Répartition des conclusions des contrôles de bon fonctionnement en 2022



La part des contrôles conduisant à des prescriptions de travaux urgents (c'est à dire dans les meilleurs délais ou dans un délai maximum de 4 ans ou 1 an suivant la vente), ainsi que **la part des installations nécessitant des travaux non urgents** (c'est-à-dire sans obligation de délai ou 1 an suivant la vente) et **le taux des installations ne présentant aucun dysfonctionnement** (malgré quelques recommandations d'entretien) sont stables par rapport à 2021.

NB : ce constat est identique que l'on considère les contrôles périodiques ou les contrôles réalisés dans le cadre des ventes.

LE FINANCEMENT

DU SERVICE

Le SPANC est un service public qui ne peut être financé que par les redevances perçues auprès des usagers du service. Il est soumis à une obligation d'équilibre budgétaire. Aussi, la liste des redevances fixées au règlement de service ainsi que leurs montants doivent en assurer le financement.

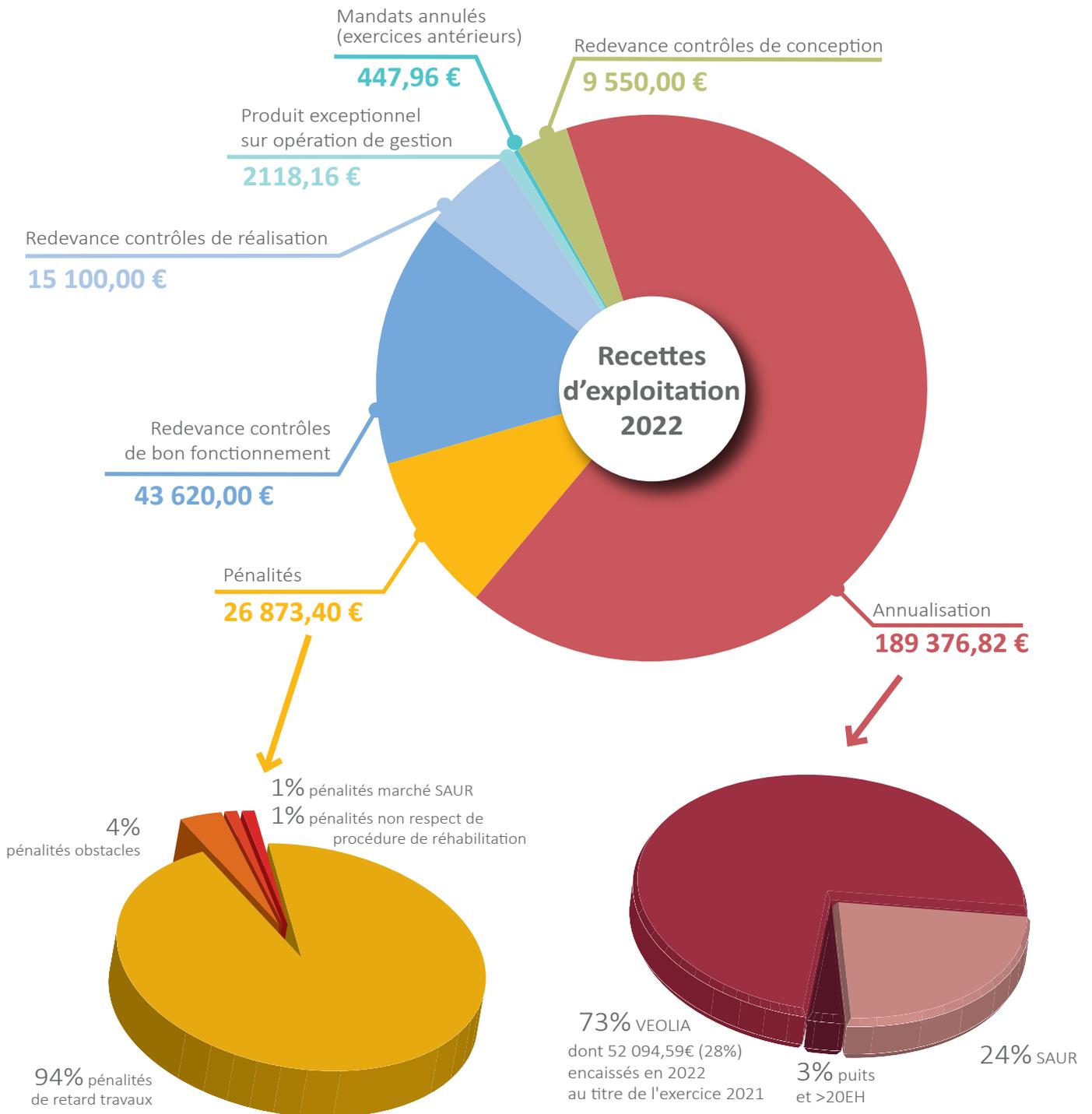
LIBELLÉ DE LA PRESTATION	TARIFS 2022	TARIFS 2023
1. INSTALLATIONS INFÉRIEURES OU ÉGALES À 20 EH		
1.1 Contrôle de conception, y compris déplacement éventuel	50 €	50 €
1.2 Contrôle de bonne exécution des travaux	100 €	100 €
1.3 Contrôle de bon fonctionnement - sur demande de l'utilisateur ou dans des cas exceptionnels prévus à l'article 12.5 du règlement de service	150 €	150 €
1.4 Annualisation – cas des installations dont le dernier contrôle a été réalisé entre 2014 et 2022	35 € / an	35 € / an
1.5 Contrôle de bon fonctionnement périodique (Cas où l'annulation prévue au 1.4, non encore mise en œuvre)	150 €	150 €
2. INSTALLATIONS SUPÉRIEURES À 20 EH		
2.1 Contrôle de conception, y compris déplacement éventuel	150 €	150 €
2.2 Contrôle de bonne exécution des travaux	300 €	300 €
2.3 Contrôle de bon fonctionnement - sur demande de l'utilisateur ou dans des cas exceptionnels prévus à l'article 12.5 du règlement de service	450 €	450 €
2.4 Annualisation – cas des installations dont le dernier contrôle a été réalisé entre 2014 et 2022	105 € / an	105 € / an
2.5 Contrôle de bon fonctionnement périodique (cas où l'annulation prévue au 2.4, non encore mise en œuvre)	450 €	450 €
3. TOUTES LES INSTALLATIONS		
3.1 Déplacement sans intervention - cas prévus au règlement de service	50 €	50 €
3.2 Contre-visite - cas prévus au règlement de service	80 €	80 €

*EH = Équivalent-Habitant

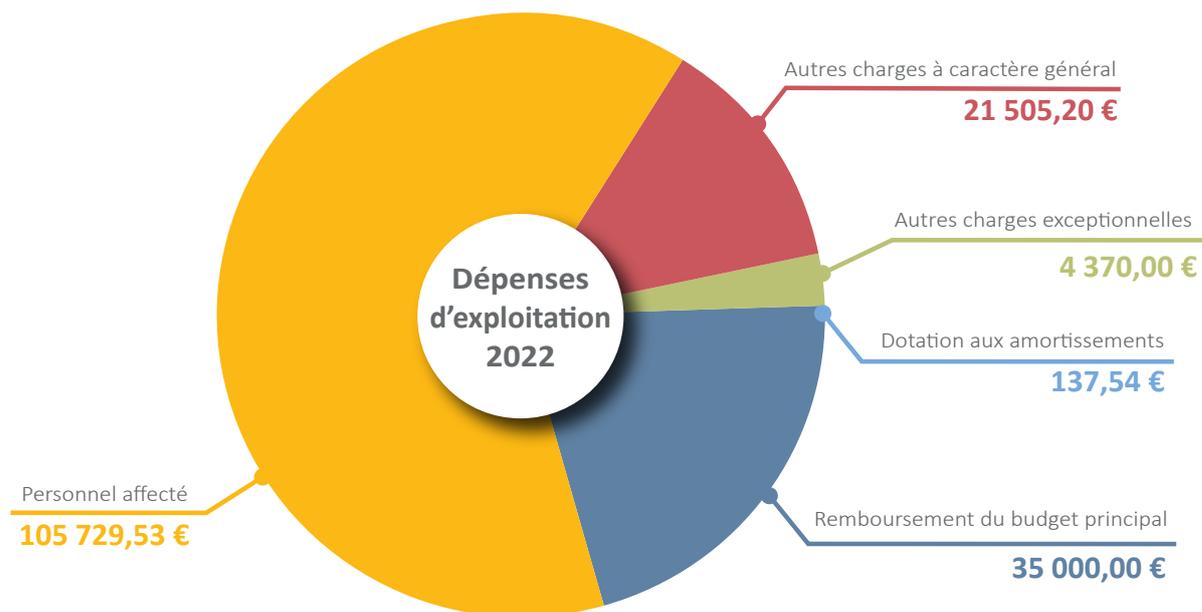
A noter : Le règlement de service a été complété courant 2021 pour une application au 1er janvier 2022, notamment sur la mise en place d'une nouvelle pénalité en cas de non-respect de la procédure de réhabilitation. Si à l'occasion d'un contrôle, il est constaté qu'un nouvel assainissement a été réalisé (ou réhabilité) sans faire l'objet d'une demande d'autorisation et/ou d'un contrôle sur la réalisation des travaux, une pénalité financière sera appliquée.

RÉSULTATS FINANCIERS 2022 : SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes d'exploitation : 287 086,34 € net



Dépenses d'exploitation : 166 686,83 € net



Compte tenu d'un résultat reporté à fin 2021 de 106 062,99€, le résultat cumulé (fonctionnement et investissement) à fin 2022 est de 226 544,60 €, soit un résultat d'exercice de + 120 481,61 € (contre 1 471,53 € en 2021).

NB : considérant que sur les 1ères années de démarrage du service, le budget annexe du SPANC avait bénéficié de dotations du budget principal à hauteur de 145 000€, un 1er remboursement de 80 000€ a effectivement été réalisé au cours de l'exercice 2021 et un second remboursement de 35 000 € a été réalisé au cours de cet exercice 2022. Le reste à rembourser sera réalisé en 2023.

Les impayés

Le montant des impayés arrêté au 28 décembre 2022 sur les sommes facturées avant le 31 décembre 2021 est de 8 406,62 € soit 3,71 % des montants facturés en 2021 (contre 1,63% l'année précédente). Comme en 2021, près de la moitié de ces impayés concernent des facturations de pénalité pour retard de travaux.



Andouillé-Neuville
Aubigné Feins Gahard
Guipel Langouët La
Mézière Melesse
Montreuil-le-Gast
Montreuil-sur-Ille
Mouazé
Saint-Aubin-d'Aubigné
Saint-Germain-sur-Ille
Saint-Gondran
Saint-Médard-sur-Ille
Saint-Symphorien
Sens-de-Bretagne
Vieux-Vy-sur-Couesnon
Vignoc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SIÈGE

1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast
Tél. 02 99 69 86 86 • Fax 02 99 69 86 87
Mail contact@valdille-aubigne.fr

PÔLE EAU AGRICULTURE ENVIRONNEMENT

Avenue du phare de grand jardin • Cap Malo
35520 Melesse
Tél. 02 23 22 21 80

